

COMMUNIQUÉ

La Ville de Senneterre signe une convention collective de cinq ans avec ses cols bleus

Senneterre, le 7 juillet 2016. La Ville de Senneterre est heureuse d'annoncer qu'après plusieurs mois de négociation avec le Syndicat canadien de la fonction publique, une convention collective débutant le 1^{er} janvier 2016 est conclue jusqu'au 31 décembre 2020 avec ses employés cols bleus travaillant au Service des travaux publics et bâtiments.

Des augmentations salariales annuelles de 2,25 % pour l'année 2016 et 2 % pour les années 2017 à 2020 sont consenties dans cette convention. Également, si l'indice des prix à la consommation pour le Canada est supérieur à l'augmentation prévue, un ajustement maximal de 0,5 % sera applicable s'il y a lieu, pour chacune de ces années, rétroactivement au 1^{er} janvier.

La Ville et le Syndicat ont fait des avancées significatives au niveau de la permutation temporaire et de l'entraînement des syndiqués. Ainsi, il est dorénavant possible de libérer une machine assignée à un syndiqué pour former sa main-d'œuvre. Également, la période de probation d'un nouvel employé est passée de 45 jours à 120 jours, ce qui permet à la municipalité de mieux juger des compétences du nouveau salarié et de laisser une meilleure chance au salarié de se faire valoir.

La Ville de Senneterre est fière d'avoir signé cette convention collective de cinq ans; des gains ont été acquis autant pour les syndiqués que pour la municipalité.

Il est à noter que ces modifications s'appliquent également à l'ensemble des employés municipaux de la Ville de Senneterre.



*De gauche à droite, première rangée :
M. Clément Lamarche, président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 988
et M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.
Deuxième rangée : M. Claude Leroux, secrétaire du Syndicat de la section locale 988,
Mme Marjolaine Boutin, conseillère syndicale du Syndicat canadien de la fonction publique,
M. Patrick Rodrigue, directeur général et Mme Louise Allaire-Boucher, conseillère.*

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte
Maire
Ville de Senneterre
Tél. : 819 737-2296, poste 210
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca